

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE374

présenté par  
M. Pupponi, M. Laqhila et M. Lagleize

-----

### ARTICLE 17

Supprimer les alinéas 25 à 29.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mutualisation des objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux constitue un affaiblissement de la portée de la loi SRU en ce que les objectifs pourront être inférieurs aux objectifs actuels qui sont fixés au niveau national.

La modalité contractuelle encouragera la volonté de certaines communes de ne pas accueillir de logements sociaux.

En conséquence, le présent amendement propose de supprimer cette disposition.